

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 février 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 28 janvier 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre du 8 juillet 2003 (S/2003/702), par laquelle je transmettais le deuxième rapport présenté par le Rwanda au Comité contre le terrorisme, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné ledit rapport avec l'aide de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Rwanda à lui fournir une réponse, sous la forme d'un troisième rapport, d'ici au 16 avril 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

